

## Rapports économiques et sociaux

# Travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire



par Tahsin Mehdi et René Morissette

Date de diffusion : le 23 février 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire

par Tahsin Mehdi et René Morissette, Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202200200001-fra>

L'augmentation importante du télétravail observée depuis le début de la pandémie de COVID-19 a soulevé la possibilité que, dans un avenir proche, certains travailleurs canadiens puissent travailler à domicile pour un employeur situé à distance, c'est-à-dire : a) **à l'étranger**, b) dans une **autre province** ou un **autre territoire**, ou c) **plus loin dans leur propre province ou territoire** (Mehdi et Morissette, 2021). Une telle possibilité entraîne des répercussions potentielles sur l'embauche, l'établissement des salaires et la mobilité des travailleurs, puisqu'elle permettrait aux entreprises de recruter de nouveaux travailleurs à partir d'un plus grand bassin de candidats, tout en permettant aux travailleurs de postuler à davantage d'emplois que ce qui était possible jusqu'à récemment. Elle soulève également plusieurs questions :

- a) Au cours des dernières années, combien d'employés canadiens ont-ils travaillé à domicile pour un employeur situé à distance?
- b) Quels groupes de travailleurs étaient-ils les plus susceptibles de le faire?
- c) Comment leurs revenus se comparaient-ils avec ceux d'autres télétravailleurs?
- d) Quelles sont les prévisions des employeurs canadiens à l'égard du nombre d'employés qui travailleront pour une entreprise située à distance dans un proche avenir?

Cet article se fonde sur les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE; quatrième trimestre de 2021) et les données intégrées du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre (FDLMO) de Statistique Canada et des recensements de la population de 2001 et de 2016 pour répondre à ces questions pour un **sous-ensemble** de ces télétravailleurs, soit ceux dont l'employeur est situé dans **une autre province ou un autre territoire**<sup>1</sup>. Alors que l'ECSE mesure le nombre d'employés qui devraient télétravailler exclusivement, dans un proche avenir, pour une entreprise située dans une autre province ou un autre territoire, le FDLMO et les données du recensement mesurent le nombre d'employés qui avaient travaillé à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire, en 2001 et en 2016<sup>2</sup>. Étant donné que de nombreuses personnes qui vivent à Ottawa–Gatineau travaillent pour l'administration publique fédérale dans une province autre que leur province de résidence, l'analyse exclut les habitants de cette région.

## En 2016, environ 13 000 Canadiens ont travaillé à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire

Parmi l'ensemble des employés âgés de 20 ans et plus qui n'étaient pas étudiants et n'avaient qu'un seul emploi rémunéré en 2016, 0,15 % travaillaient à partir de leur domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire cette année-là (tableau 1). Cela représente 12 600 employés, en hausse par rapport à environ 3 500 en 2001<sup>3</sup>.

En 2016, la proportion d'employés travaillant à domicile dans une autre province ou un autre territoire variait selon le niveau de scolarité, l'industrie, les professions et le statut syndical. Les travailleurs titulaires d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat étaient environ quatre fois plus susceptibles (0,29 %) de travailler à domicile à partir d'une autre province ou d'un autre territoire que ceux n'ayant pas fait d'études postsecondaires (0,07 %). De même, les employés des services professionnels, scientifiques et techniques étaient environ quatre fois plus susceptibles de travailler à domicile à partir d'une autre province ou d'un autre territoire (0,49 %) que les employés des industries productrices de biens (0,12 %).

Environ 0,30 % des employés des professions suivantes travaillaient à domicile à partir d'une autre province ou d'un autre territoire : sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés; arts, culture, sports et loisirs; et gestion. Ce taux représentait plus du double du celui de 0,12 % observé pour les employés des professions en affaires, finances et administration. En partie à cause des différences dans

1. Les données sur le nombre d'employés travaillant à partir de leur domicile pour un employeur situé à **l'étranger** ou situé **plus loin dans la province ou le territoire de résidence de la personne** ne sont actuellement pas accessibles.
2. Les données du Recensement de la population permettent de déterminer les employés qui travaillent habituellement la plupart de leurs heures à domicile. Lorsque les données du FDLMO sont intégrées à celles du recensement, il est possible de déterminer lesquels de ces employés ont travaillé à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire. Pour ce faire, on compare leur province ou territoire de résidence (à partir des données du recensement) avec leur province ou territoire d'emploi indiquée dans le feuillet T4, État de la rémunération payée. Dans cette étude, les personnes travaillant à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire : 1) étaient âgées de 20 ans et plus en mai 2001 (ou 2016); 2) n'avaient jamais fréquenté l'école, le cégep, le collège ou l'université entre septembre 2000 (ou 2015) et mai 2001 (ou 2016); 3) étaient employés comme travailleurs rémunérés en mai 2001 (ou 2016); 4) travaillaient habituellement la plupart du temps à partir de leur domicile en mai 2001 (ou 2016); 5) avaient un seul emploi rémunéré en 2001 (ou 2016); et 6) vivaient dans la même province ou le même territoire en mai 2001 (ou 2016) et à la fin de décembre 2001 (ou 2016). La restriction 5 est appliquée pour rendre compte du fait que lorsqu'une personne a plusieurs emplois au cours d'une année donnée, dont l'un est situé à l'extérieur de la province ou du territoire de résidence, il est généralement impossible de déterminer lequel de ces emplois est exécuté à domicile. La restriction 6 vise à exclure les télétravailleurs qui, en mai d'une année donnée, sont sur le point de déménager dans une nouvelle province ou un nouveau territoire et, par conséquent, auraient pu travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou territoire seulement temporairement.
3. Si l'on tient compte des travailleurs qui ont occupé plusieurs emplois au cours d'une année donnée, les estimations correspondantes augmentent pour se situer à 15 200 et à 4 400, respectivement.

les types d'emplois qu'ils occupent, les employés non syndiqués du secteur commercial (lequel exclut les administrations publiques, les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale) étaient plus susceptibles (0,22 %) que les travailleurs syndiqués (0,01 %) de travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire. Tous les indicateurs qualitatifs susmentionnés sont valables autant pour les hommes que pour les femmes dans les analyses multivariées.

Le tableau 1 montre également qu'en 2016, les télétravailleurs interprovinciaux représentaient 4,8 % de tous les télétravailleurs pris en compte dans la présente étude (colonne 6). Par conséquent, la grande majorité des employés travaillant à domicile en 2016, soit 95,2 %, travaillaient pour un employeur situé dans leur propre province ou territoire de résidence.

Chez les hommes aussi bien que les femmes, les télétravailleurs travaillant à partir d'une autre province ou d'un autre territoire gagnaient généralement plus que les autres télétravailleurs. En 2016, ce groupe touchait en moyenne 101 300 \$ (en dollars de 2016), comparativement à 66 900 \$ pour les autres télétravailleurs. Au moins 80 % de cet écart salarial demeure après correction pour tenir compte des professions générales, ce qui indique que les différences dans les types de professions exercées ne sont pas le principal facteur qui sous-tend ces différences de rémunération.

### **Les employeurs canadiens s'attendent à ce qu'environ 113 000 de leurs employés télétravaillent exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire dans un proche avenir**

Alors qu'en 2016, 12 600 Canadiens ont habituellement travaillé la plupart du temps à partir de leur domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire, ce nombre devrait augmenter dans un avenir rapproché. Selon les données recueillies auprès des employeurs au cours du quatrième trimestre de 2021, les entreprises canadiennes s'attendent à ce que 113 000 de leurs employés télétravaillent exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire au cours des trois mois suivant l'enquête (tableau 2). Cela représente 0,85 % de leur effectif. Étant donné que les entreprises s'attendaient à ce que 963 000 employés télétravaillent exclusivement et qu'environ 1,8 million d'entre eux combinent en formule hybride le travail à domicile et le travail sur place au cours des trois mois suivants, le nombre d'employés qui devraient télétravailler exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire représente 4,1 % (113 000 divisés par 2,8 millions) des employés qui devraient faire du télétravail **dans une quelconque mesure**<sup>4</sup>.

Les employeurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle s'attendaient à ce que près de 5 % de leur main-d'œuvre télétravaille exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire au cours des trois mois suivants, soit environ le double des taux prévus dans le commerce de gros (2,0 %), la finance et les assurances (2,2 %), les services professionnels, scientifiques et techniques (2,3 %), et les services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (2,6 %) <sup>5</sup>. Dans plusieurs autres secteurs, les employeurs s'attendaient à ce que moins de 0,5 % de la main-d'œuvre travaille exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire au cours des trois mois suivants.

4. Dans l'ensemble, au quatrième trimestre de 2021, les entreprises s'attendaient à ce que 21,1 % de leur main-d'œuvre fasse du télétravail dans une quelconque au cours des trois mois suivants.

5. Dans le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, les employeurs des télécommunications et ainsi que du traitement de données, de l'hébergement de données et des services connexes s'attendaient à ce qu'environ 10 % de leur main-d'œuvre télétravaille exclusivement à partir d'une autre province ou d'un autre territoire au cours des trois mois suivants.

## Conclusion

Alors qu'environ 0,15 % des employés canadiens ont travaillé à domicile à partir d'une autre province ou d'un autre territoire en 2016, des données récentes indiquent que les entreprises canadiennes s'attendent à ce que 0,85 % de leur effectif le fasse dans un avenir rapproché. Ces télétravailleurs interprovinciaux représentent environ 4 % de tous les employés qui devraient faire du télétravail dans un proche avenir. Les employés les plus susceptibles de travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire sont très instruits et travaillent souvent dans des industries à haut niveau de connaissances, comme les services professionnels, scientifiques et techniques. En moyenne, leurs salaires sont sensiblement plus élevés que ceux des autres télétravailleurs.

Ensemble, ces résultats communiquent deux messages. Premièrement, ils indiquent que par suite de la pandémie de COVID-19, certaines entreprises canadiennes se tournent vers des modalités de travail plus flexibles. Deuxièmement, ils indiquent clairement que le télétravail effectué à partir d'une autre province ou d'un autre territoire est une possibilité qui est encore limitée à un segment assez restreint de la population active.

Cela dit, plusieurs questions restent sans réponse et méritent d'être examinées plus avant, dont les suivantes. 1) Combien d'employés travaillent à domicile pour un employeur situé **à l'étranger** ou situé **plus loin dans leur province ou territoire de résidence**? 2) Les employés qui travaillent à domicile pour un employeur situé à l'étranger sont-ils concentrés dans des professions particulières? 3) Parmi les employés dont on s'attend à ce qu'ils combinent en formule hybride le travail à domicile et le travail sur place dans un proche avenir, quel pourcentage devrait effectuer la plupart de leurs heures de travail de la maison?

## Références

Mehdi, T., et R. Morissette. 2021. « Le travail à domicile au Canada : qu'avons-nous appris jusqu'à présent? » *Rapports économiques et sociaux* 1(10). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

**Tableau 1**  
**Pourcentage d'employés travaillant habituellement la plupart de leurs heures à partir de leur domicile et pourcentage d'employés ce faisant à partir d'une autre province ou d'un autre territoire, 2001 et 2016 (à l'exclusion d'Ottawa–Gatineau)**

	Employés travaillant à domicile		Employés travaillant à domicile dans une autre province ou un autre territoire		Télétravailleurs travaillant à domicile dans une autre province ou un autre territoire	
	2001	2016	2001	2016	2001	2016
	Pourcentage					
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,05</b>	<b>0,15</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>
<b>Sexe</b>						
Femmes	2,7	3,3	0,04	0,12	1,5	3,5
Hommes	1,7	2,9	0,06	0,18	3,3	6,2
<b>Âge</b>						
De 20 à 34 ans	1,6	2,0	0,05	0,10	3,0	4,9
De 35 à 54 ans	2,1	3,2	0,05	0,17	2,3	5,3
De 55 à 64 ans	3,4	3,4	0,04	0,13	1,3	4,0
65 ans ou plus	9,0	5,5	0,10	0,15	1,1	2,7
<b>Scolarité</b>						
Pas d'études postsecondaires	2,0	2,3	0,03	0,07	1,5	2,9
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	2,2	3,2	0,06	0,14	2,5	4,6
Baccalauréat	2,7	4,0	0,10	0,25	3,8	6,3
Grade universitaire supérieur au baccalauréat	2,9	4,3	0,08	0,29	2,8	6,8
<b>État matrimonial</b>						
Marié(e) ou en union libre, avec enfants	2,4	3,4	0,05	0,17	2,0	4,9
Marié(e) ou en union libre, sans enfants	2,6	3,4	0,06	0,16	2,5	4,8
Ni marié(e), ni en union libre, avec enfants	1,3	2,2	0,02	0,12	1,9	5,2
Ni marié(e), ni en union libre, sans enfants	1,5	2,2	0,04	0,09	2,4	4,3
<b>Secteur d'activité</b>						
Industries productrices de biens	1,8	2,6	0,04	0,12	2,2	4,7
Commerce, transport et entreposage	2,1	2,5	0,08	0,19	4,0	7,6
Finance et assurances	2,2	4,9	0,04	0,17	1,6	3,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	8,4	0,12	0,49	2,3	5,8
Services d'enseignement	1,0	1,4	0,02	0,06	2,1	4,0
Soins de santé et assistance sociale	1,9	1,6	0,01	0,04	0,5	2,3
Administrations publiques	1,3	1,3	0,02	0,07	1,5	5,4
Autre	3,1	4,3	0,05	0,14	1,6	3,3

**Note** : Les employés âgés de 20 ans et plus qui ne sont pas étudiants, qui avaient un seul emploi rémunéré en 2001 (ou 2016) et dont la province ou le territoire de résidence en mai 2001 (ou 2016) est le ou la même que leur province ou territoire de résidence en date du 31 décembre 2001 (ou 2016). Le secteur commercial exclut l'administration publique, les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale.

**Source** : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre et Recensement de la population.

Tableau 1

**Pourcentage d'employés travaillant habituellement la plupart de leurs heures à partir de leur domicile et pourcentage d'employés ce faisant à partir d'une autre province ou d'un autre territoire, 2001 et 2016 (à l'exclusion d'Ottawa–Gatineau) (suite)**

	Employés travaillant à domicile		Employés travaillant à domicile dans une autre province ou un autre territoire		Télétravailleurs travaillant à domicile dans une autre province	
	2001	2016	2001	2016	2001	2016
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,05</b>	<b>0,15</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>
<b>Profession</b>						
Gestion	3,0	5,2	0,12	0,34	4,2	6,6
Affaires, finance et administration	3,7	4,6	0,03	0,12	0,9	2,6
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	1,7	4,7	0,04	0,30	2,5	6,4
Secteur de la santé	0,7	0,8	0,01	0,03	1,4	3,5
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	1,9	2,7	0,03	0,10	1,6	3,8
Arts, culture, sports et loisirs	3,6	5,3	0,09	0,30	2,5	5,7
Vente et services	2,4	2,9	0,09	0,19	3,6	6,5
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	0,9	0,9	0,01	0,02	1,2	1,9
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	3,3	2,1	0,04	0,05	1,2	2,1
Fabrication et services d'utilité publique	0,6	0,6	0,01	0,01	1,1	2,0
<b>Taille de l'entreprise (nombre d'employés) – secteur commercial</b>						
Moins de 20	6,6	7,7	0,07	0,15	1,1	2,0
De 20 à 99	1,6	2,4	0,08	0,23	5,2	9,8
De 100 à 500	1,4	2,5	0,07	0,30	5,2	11,9
Plus de 500	1,2	2,7	0,04	0,13	3,5	4,8
<b>Syndiqué – secteur commercial</b>						
Oui	0,6	1,1	0,01	0,01	0,9	1,2
Non	3,0	4,2	0,08	0,22	2,5	5,2

**Note :** Les employés âgés de 20 ans et plus qui ne sont pas étudiants, qui avaient un seul emploi rémunéré en 2001 (ou 2016) et dont la province ou le territoire de résidence en mai 2001 (ou 2016) est le ou la même que leur province ou territoire de résidence en date 31 décembre 2001 (ou 2016). Le secteur commercial exclut les administrations publiques, les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre et Recensement de la population

Tableau 2

**Nombre et pourcentage d'employés travaillant à domicile à partir d'une autre province ou d'un autre territoire, par industrie (à l'exclusion d'Ottawa-Gatineau)**

	2016	Prévu pour les trois mois suivants	2016	Prévu au cours des trois prochains mois
	Nombre (en milliers)		pourcentage	
<b>Toutes les industries</b>	<b>12,6</b>	...	<b>0,15</b>	...
<b>Toutes les industries visées par l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE)</b>	<b>11,3</b>	<b>112,7</b>	<b>0,17</b>	<b>0,85</b>
<b>Secteur d'activité</b>				
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0,1	0,5	0,16	0,15
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0,1	1,2	0,07	0,80
Construction	0,3	9,3	0,06	0,72
Fabrication	1,6	3,8	0,16	0,24
Commerce de gros	2,4	15,6	0,60	1,98
Commerce de détail	0,7	1,2	0,08	0,06
Transport et entreposage	0,2	1,4	0,05	0,24
Industrie de l'information et industrie culturelle	0,7	10,8	0,30	4,79
Finance et assurances	0,7	13,7	0,16	2,22
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,2	1,4	0,15	0,48
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,8	25,5	0,49	2,29
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	0,6	18,9	0,20	2,59
Soins de santé et assistance sociale	0,2	1,6	0,04	0,12
Arts, spectacles et loisirs	0,1	1,1	0,08	0,43
Services d'hébergement et de restauration	0,1	4,1	0,04	0,35
Autres services (sauf les administrations publiques)	0,4	2,5	0,14	0,34

... n'ayant pas lieu de figurer

**Note** : Pour 2016, l'échantillon comprend les employés âgés de 20 ans et plus qui ne sont pas des étudiants, qui avaient un seul emploi rémunéré et dont la province de résidence en mai 2016 était la même qu'au 31 décembre 2016. Les données concernant les attentes pour les trois mois suivants proviennent de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises et ont été recueillies au cours du quatrième trimestre de 2021.

**Source** : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, Recensement de la population de 2016 et Enquête canadienne sur la situation des entreprises (quatrième trimestre de 2021).